

PIERRE-HENRY PIQUET
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

20, rue de la Villette
69328 LYON Cedex 03

AVIS ET CONCLUSIONS

**SUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT SOUMISE A EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR OSTERODE (EX-ESCAT) SUR
LA COMMUNE DE RILLIEUX-LA-PAPE (69)**

GRAND LYON
la métropole

AOUT 2019

La présente enquête est relative au projet présenté par la Métropole de Lyon pour l'aménagement du secteur OSTERODE (17ha) sur la commune de Rillieux-la-Pape. Ce projet d'aménagement majeur pour le secteur, prévoit l'implantation de logements (250), d'activités économiques et de services sur le tènement d'un ancien site militaire devenu propriété de la Ville de Rillieux-la-Pape en 2015. Au cours de cette enquête, j'ai :

- Etudié et analysé le dossier mis à l'enquête,
- Rencontré le porteur de projet et visité le site envisagé pour ce projet,
- Vérifié et constaté que la publicité légale et l'information du public ont été respectées,
- Proposé une information complémentaire à l'attention des riverains directs de l'opération, ce qui a été accepté et mis en œuvre par le Maître d'Ouvrage,
- Reçu le public durant les permanences prévues dans l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon du 26/04/2019,
- Répondu aux questions des 25 personnes qui se sont présentées lors des permanences,
- Transmis un procès-verbal de synthèse des observations et sollicité des compléments d'information auprès de la Métropole de Lyon
- Consulté le service infrastructure des armées en lien avec l'exploitation de l'antenne présente sur le site,
- Pris connaissance de l'avis de la commune de Rillieux-la-Pape,
- Pris connaissance de l'avis de l'Autorité Environnementale et du mémoire en réponse de la Métropole,
- Pris connaissance du bilan de la concertation préalable au projet.

Considérations sur le déroulement de l'enquête

- Considérant que le Maître d'Ouvrage a mis en œuvre une publicité efficace pour informer le public de la procédure d'enquête publique,
- Considérant le respect des dispositions réglementaires de publications dans la presse et d'affichage en mairie,
- Considérant que les quelques incidents d'affichage ou de mise à disposition de document ont été corrigés dans les meilleurs délais par la Métropole et n'ont pas été de nature à empêcher

la bonne information du public,

- Considérant les moyens mis à disposition du public pour s'exprimer librement sur le projet d'aménagement (permanence le samedi, mise à disposition en ligne du dossier, registre électronique),

Considérations sur la forme du projet

- Considérant l'importance majeure que revêt l'aménagement des 17ha laissés libres après le retrait de l'essentiel de l'activité militaire du site d'Ostérode, propriété de la mairie de Rillieux-la-Pape depuis 2015,
- Considérant que le projet prévoit une mixité entre logements (250), activités et services et qu'il semble répondre à la demande du secteur ainsi qu'à la programmation pluri annuelle de la Métropole,
- Considérant la cohérence du projet avec la volonté de densifier les agglomérations et limiter l'étalement urbain,
- Considérant la compatibilité du projet d'aménagement avec les règles d'urbanisme en vigueur et notamment l'OAP n°8 inscrite au PLU-H de la Métropole,
- Considérant que le projet s'accompagne d'itinéraires de déplacements « Modes doux » permettant de limiter l'usage de la voiture,
- Considérant que le projet d'aménagement conserve la trace et la mémoire du passé militaire important du site,
- Considérant que le dossier soumis au public présente et rend compte en détail des enjeux à prendre en compte, à savoir, le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain et le cadre de vie en vue de l'aménagement du site,
- Considérant que le projet a identifié la zone boisée comme fonctionnellement essentielle à la biodiversité du secteur et qu'elle la conserve en l'état, permettant de ce fait une connexion avec les autres espaces naturels du secteur,
- Considérant les solutions prévisionnelles envisagées pour la gestion des eaux pluviales induites par les nouvelles surfaces imperméabilisées du projet,
- Considérant que la requalification de certaines portions du réseau viaire nécessaire au bon fonctionnement de la zone après aménagement du quartier Ostérode ne se réalisera pas dans la même temporalité que l'aménagement ,
- Considérant la présence de l'antenne de radiocommunications militaire sur le site même d'Ostérode,
- Considérant qu'aucun élément du dossier ne démontre précisément la compatibilité des constructions envisagées avec le bon fonctionnement de cette infrastructure militaire,

- Considérant que la présence de 250 logements nouveaux à proximité de cette antenne nécessite de connaître, par ailleurs, les incidences de cet équipement sur la santé humaine dans le cadre de la nouvelle occupation du site,
- Considérant que l'inventaire faune/flore présent à l'appui de l'étude d'impact semble lacunaire, notamment dans le secteur Sud/Ouest,
- Considérant que la présence de plusieurs espèces protégées, notamment le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux a été relatée par les riverains dans une zone promise à l'urbanisation dans le cadre du projet et que la Métropole de Lyon n'a pas fourni de relevés spécifiques de ce secteur,
- Considérant que si la présence de ces espèces est avérée, une procédure complémentaire de dérogation au titre du L411-2 du Code de l'environnement doit être engagée,
- Considérant les mesures prises par le Maître d'Ouvrage afin de garantir les enjeux environnementaux du secteur durant la phase travaux de l'aménagement et sous réserve de leur complet inventaire,
- Considérant que la gestion des eaux pluviales du site est susceptible d'avoir une incidence sur la zone Natura 2000 dénommée « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » qui se trouve à environ 2,5 kilomètres du projet. À ce titre, en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement, la nécessité de réaliser une évaluation d'incidence Natura 2000 s'impose au projet et sera réalisée en phase d'aménagement,
- Considérant l'avis de l'autorité environnementale,
- Considérerait l'avis de la mairie de Rillieux-la-Pape,
- Considérant les observations du Public,

Formulation de l'avis

J'estime, suite aux considérations précitées que l'aménagement soumis à évaluation environnementale du site d'Ostérode sur la commune de Rillieux-la-Pape par la Métropole de Lyon présente un intérêt fort et des inconvénients limités, et émets,

un avis FAVORABLE SOUS RESERVES

Réserve 1 : La compatibilité des constructions envisagée avec les servitudes techniques liées au fonctionnement de l'antenne militaire présente sur le site sera vérifiée. Au besoin, la hauteur des bâtiments sera adaptée.

Réserve 2 : Une étude complémentaire relative à l'impact sur la santé publique des rayonnements électromagnétiques induits par l'antenne du site sera conduite afin de garantir

la compatibilité du programme de logements, d'activités et de services avec la proximité de cet équipement,

Réserve 3 : Les relevés faunistiques préalables à l'aménagement seront complétés notamment dans le secteur Sud/ouest. Si la présence de d'espèces protégées est avérée, une procédure complémentaire de dérogation au titre du L411-2 du Code de l'environnement doit être engagée.

Fait à Lyon, le 27 Août 2019

Pierre-Henry PIQUET,



Commissaire enquêteur